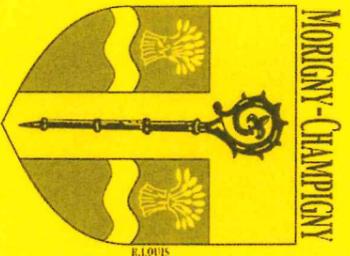


A Hiché le 22.11.2024



Ville de Morigny-Champigny

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'intégration dans le domaine public communal
des espaces verts et de la rue des Hautes-Maisons :
parcelles cadastrées I-976, I-1047 et I-1050

Par arrêté n°A2024-UR-76 du 15.11.2024, Bernard DIONNET, Maire de la commune de Morigny-Champigny, habilité par délibération n°2024-10-06 du 04.10.2024, a ordonné une enquête publique portant sur l'intégration dans le Domaine public communal des espaces verts et de la rue des Hautes-Maisons, parcelles cadastrées I-976, I-1047 et I-1050.

À cet effet, Monsieur Brice DEVRIERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par ce même arrêté.

L'enquête publique se déroulera en Mairie, 5, rue de la Mairie :

du jeudi 5 décembre 2024 à 8 h 30 au vendredi 20 décembre 2024 à 12 h,

soit pour une durée de 16 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 17 h 30,
- jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 18 h 30,
- samedi de 8 h 30 à 12 h.

Le dossier d'enquête publique, sous format papier, comprendra notamment une note explicative et le plan de situation. Il sera mis à disposition du public, de même que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés, paraphés par le commissaire enquêteur, en mairie de Morigny-Champigny, 5, rue de la Mairie, pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra, pendant la durée de l'enquête publique, prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, ou bien les adresser à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, par écrit, à : Hôtel de Ville, 5, rue de la Mairie, 91150 Morigny-Champigny, ou par voie dématérialisée : ep.hautesmaisons@morignychampigny.fr.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en ligne sur le site internet de la Ville <https://morignychampigny.fr> pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recueillera en personne les observations du public :

- samedi 7 décembre, de 9 h à 12 h, salle Isis ;
- jeudi 12 décembre, de 15 h 30 à 18 h 30, salle Isis ;
- vendredi 20 décembre, de 9 h à 12 h, salle du Conseil Municipal.

Étant précisé que la salle Isis et la salle du Conseil Municipal se situent 8, rue de la Mairie à Morigny-Champigny (face à la Mairie).

Toute personne pourra, sur demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique pendant la durée de l'enquête publique. La demande est à adresser à : Hôtel de Ville, 5, rue de la Mairie, 91150 Morigny-Champigny, par voie postale ou à l'adresse mail mairie@morignychampigny.fr.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Ce dernier disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête publique pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de Morigny-Champigny le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Morigny-Champigny, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Ville <https://morignychampigny.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, l'intégration dans le domaine public communal sera mise aux voix en Conseil Municipal.

La personne responsable du projet est la commune de Morigny-Champigny représentée par son Maire, Monsieur Bernard DIONNET. À ce titre, toute information pourra être demandée à la mairie de Morigny-Champigny.

Le Maire,

Bernard DIONNET

